

20 %  
des citoyens  
souffrent  
d'une qualité  
de vie médiocre

■ **L'analyse.** L'Insee a lancé, l'an dernier, une enquête « Vie de quartier » à laquelle 7 350 habitants d'agglomérations de plus de 50 000 habitants ont répondu. L'institut livre aujourd'hui les premiers résultats consacrés à la qualité de vie du lieu de domicile. Pour ce faire, il n'a pas mesuré l'intensité réelle des nuisances subies mais a interrogé les citoyens sur leur vécu en retenant quatre critères : le bruit (qu'il provienne de la circulation, du voisinage, des commerçants, des passants), la pollution perceptible en ouvrant ses fenêtres, le vandalisme dans le quartier et l'habitat dégradé (logement humide, mal chauffé ou en mauvais état).

■ **Le constat.** Moins de la moitié des ménages interrogés (42 %) s'estiment satisfaits et déclarent vivre dans un logement en bon état dans un environnement peu bruyant, peu pollué et peu exposé à des actes de vandalisme. À l'inverse, 20 % d'entre eux estiment vivre dans un environnement peu enviable et souffrent de nuisances multiples et fréquentes. Le bruit reste de loin le premier des fléaux dont sont victimes 54 % de l'ensemble des ménages, les transports étant les premiers incriminés, à l'exception des habitants des cités ou des grands ensembles qui souffrent en priorité du bruit occasionné par le voisinage.

■ **Les clivages.** S'il n'est pas possible d'opposer quartiers chics et quartiers modestes, car le cadre de vie n'est pas uniforme dans chaque type de quartier, il en ressort néanmoins qu'il fait surtout bon vivre dans les quartiers aisés des plus petites agglomérations et qu'il vaut mieux être propriétaire que locataire. En effet, à mesure que la taille de l'agglomération s'accroît, les conditions de vie se dégradent. Les habitants des quartiers modestes, qui sont globalement logés à moins bonne enseigne, ont des conditions particulièrement dégradées dans les plus grandes agglomérations. Le vandalisme apparaît comme un fléau particulièrement net des zones urbaines sensibles. Au total, conclut l'enquête, si l'on additionne, pour les quartiers modestes de l'agglomération parisienne, le tiers des ménages exposés à des nuisances fréquentes et les 12 % vivant en logement inconfortable, on obtient 45 % de ménages « dont la qualité du cadre de vie peut être considérée comme médiocre ».

Marie VERDIER

► Sur [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)  
Dans la rubrique Documents,  
lisez l'intégralité de l'étude de  
l'Insee

# L'homme peut devenir plus intelligent

**SCIENCES** Alors qu'une exposition s'ouvre à Paris sur « Le cerveau intime », les chercheurs ont toujours du mal à définir l'intelligence dans sa globalité et à la mesurer

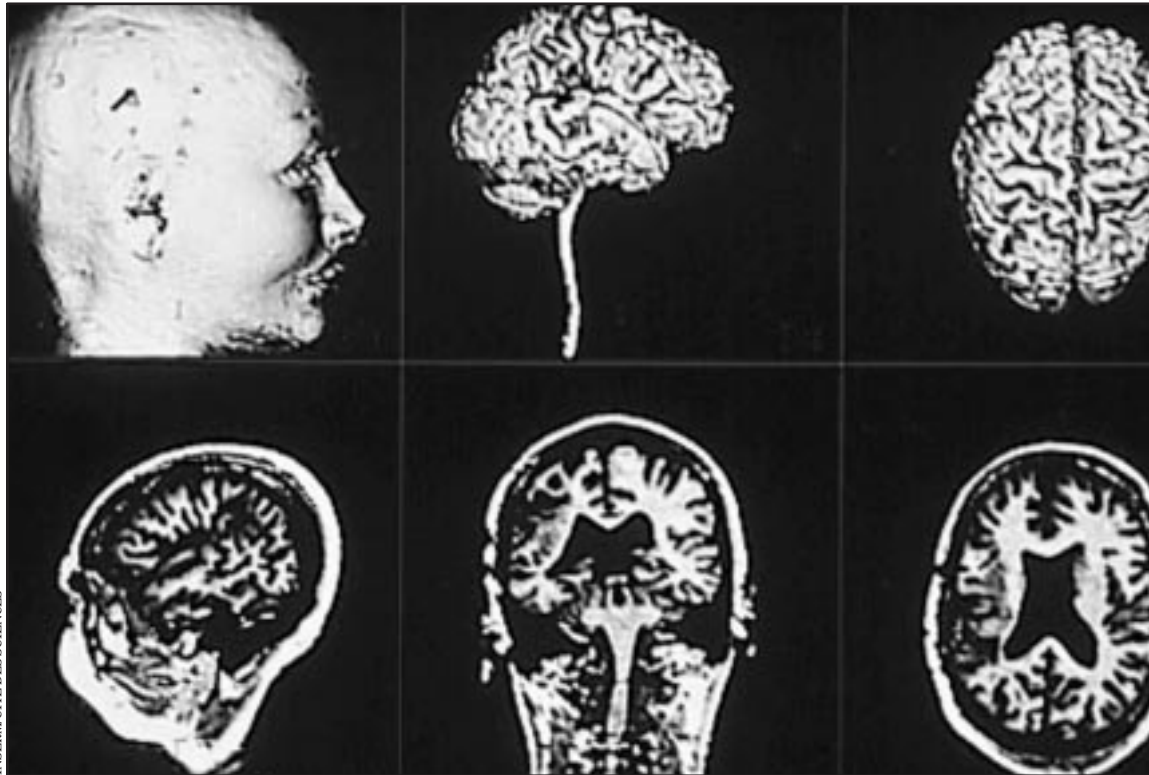
**E**stimer l'intelligence de l'homme et, surtout, prévoir son évolution a toujours été une quête, voire un fantasme de l'homme. Pas facile en effet à définir, l'intelligence. Au cours de l'histoire, différentes manières d'aborder la question ont été proposées. La plus simple, mais aussi la plus simpliste, a consisté à mesurer la capacité de la boîte crânienne en supposant qu'il existait une relation causale entre le volume du crâne et la capacité de fonctionnement du cerveau et, donc, les aptitudes intellectuelles du primate ou de l'homme.

Certes, au cours du temps, le cerveau des hominidés s'accroît en taille absolue (de 380 cm<sup>3</sup> chez l'australopithèque Lucy à 1 450 cm<sup>3</sup> chez l'homme moderne). Il augmente aussi en taille relative par rapport aux dimensions du corps. En revanche, les comparaisons de volume ou de poids du cerveau — à supposer que les mesures soient effectuées de façon rigoureusement identiques — comme on l'a fait avec le cerveau d'Anatole France ou d'Einstein, par exemple, se sont avérées contradictoires avec ce qu'on pensait : l'intelligence ne se mesure pas à l'aune du volume du cerveau ni, donc, à la simple augmentation du nombre de cellules nerveuses (neurones).

## L'asymétrie des hémisphères est le propre de l'homme

En outre, l'évolution du cerveau entre les singes et l'homme se caractérise par un développement différent des lobes — les lobes temporal et pariétal sont plus importants chez l'homme, le lobe occipital est plus réduit —, l'apparition d'une asymétrie entre les deux hémisphères et une intensification des plis et replis de l'enveloppe cérébrale.

Une autre méthode, plutôt développée par la psychologie expérimentale, a consisté à mettre au point un test de mesure de l'intelligence de l'homme et, plus spécialement, de l'enfant à l'école. C'est le



IRM du cerveau. Les études démontrent que l'intelligence ne se mesure pas à l'aune du volume cérébral.

fameux test du QI ou quotient intellectuel inventé par Jean Piaget. « L'intelligence mesurée au travers du test du QI ne vaut que pour un certain type d'intelligence. Mais en aucun cas pour l'intelligence en général. Piaget l'a d'ailleurs lui-même reconnu », rappelle Olivier Houdé, professeur de psychologie cognitive et chercheur (aux CNRS, CEA, universités de Caen et Paris 5) (1).

Plus récemment, les éthologistes ont également tenté d'évaluer l'intelligence des primates au travers de l'étude du comportement naturel des grands singes, directement sur le terrain, de façon à interférer le moins possible. « Les bonobos, ou chimpanzés pygmées avec lesquels nous avons 98 % de gènes en commun, ne semblent pas plus intelligents que les chimpanzés ordinaires ou même les orang-outans. En revanche, ils sont plus sensibles et plus sociaux », explique l'éthologue

Frans De Waal (université d'Emory, aux États-Unis).

L'estimation de l'intelligence de l'homme semble donc relever de la quête du Graal. Les techniques d'imagerie neuro-fonctionnelle ont apporté de nouvelles connaissances, ces derniers temps. Notamment en matière de localisation de zones cérébrales qui s'activent quand on rit, qu'on se souvient ou qu'on pense. « Nous ne visualisons toujours que l'extérieur des choses, que le contenant de l'information. Le contenu,

c'est-à-dire la pensée elle-même, est inaccessible, même s'il est programmé par les neurones, explique Marc Jeannerod, professeur de neurosciences à l'université Lyon-CNRS-Inserm. Toutefois, par l'éducation, l'apprentissage et l'outil informatique, l'homme va améliorer les performances de son cerveau », estime le chercheur.

Denis SERGENT

(1) *Cerveau et psychologie*, PUF, 2002, 609 p., 28 €.

## Le « cerveau intime » à La Villette

■ **« Ce qui agit en moi »**, « Ce que je ressens *via* mes sens et mes émotions », « Ce que je sais au travers de mes cinq formes de mémoire », « Ce que je pense » et, enfin, « Ce que je suis et comment je me représente l'autre » : tels sont les cinq espaces thématiques qui constituent l'exposition, conçue par Marc Jeannerod, qui ouvre aujourd'hui à la Cité des sciences, porte de la Villette à Paris, et se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2003.  
Rens. : [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)

# La lutte contre la corruption balbutie

**JUSTICE** Créé en 1993, le Service central de prévention de la corruption veut obtenir davantage de prérogatives afin de traquer et punir plus sévèrement les corrompus

**D**iscrets, les locaux de ce Service central de prévention de la corruption (SCPC) dans un immeuble anonyme des beaux quartiers de Paris. Discretion de moyens et de résultats aussi. Au point que beaucoup d'acteurs publics ou privés ignorent jusqu'à son existence. Né dans le tumulte des accusations formulées contre le premier ministre de l'époque, Pierre Bérégovoy, le SCPC s'illustre quelques mois plus tard dans l'affaire de l'appartement d'Alain Juppé en 1995.

Saisi par une association de riverains à propos de la location, à Alain Juppé, d'un appartement de la Ville de Paris, ce service devait commettre une « erreur fatale », selon ses propres termes, en rendant publics les résultats de ses investigations. Résultats, polémiques publiques : Alain Juppé a dû quitter l'appartement. Créant des suspensions d'intentions politiques à l'encontre d'un organisme public ainsi instrumentalisés.

Du coup, près de dix ans après sa

création, ce service placé auprès du garde des Sceaux, en est aujourd'hui à chercher sa juste place au sein de l'appareil d'État. Chargé de « centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits de corruption », il doit aussi prêter son concours aux autorités judiciaires. Et donner son avis à diverses autorités publiques sur les « mesures susceptibles de prévenir la corruption ».

## Un travail de proposition et d'identification de la corruption

Le service ne prétend pas instruire des « affaires », mais mettre au jour les différents canaux et circuits de la corruption et en comprendre les ressorts. Il produit ainsi un rapport annuel qui tente de préciser l'évolution du phénomène et propose un certain nombre de mesures susceptibles de le réduire. Il concentre sa réflexion sur les structures ou les moyens à mettre en œuvre pour entraver les délits de corruption. Analysant les dérives liées à la décentralisation, il propose,

par exemple dans son rapport 2001, de mettre en place de nouveaux moyens de contrôle des élus. Tout en souhaitant, dans le même temps, leur prodiguer des « conseils sur l'utilisation de leur pouvoirs ».

Le SCPC propose de même, plus généralement, de punir plus sévèrement le corrompu qui accepte de monnayer son action ou son abstention que le corrupteur. Plus concrètement, il a recommandé que le décideur ne soit plus une seule personne, mais une commission d'évaluation dans l'attribution des marchés publics. Vœux pieux ? Quelque peu las-

sés de sa relative impuissance, la quinzaine de magistrats et hauts fonctionnaires issus des différents corps de l'État qui le compose souhaite aujourd'hui recouvrer quelques prérogatives (pouvoir d'investigation, enquêtes, communications de pièces à la justice...) prévues à l'origine. Avec plus de moyens juridiques, plus d'effectifs aussi, le Service central de la prévention de la corruption promet d'ici peu, et avec gourmandise, quelques résultats probants en matière de lutte contre la corruption. Chiche.

Jean-Luc MOUTON

## Philippe Jaffré chez le juge

■ PDG d'Elf de 1993 à 1999, Philippe Jaffré a été entendu, hier, par le juge Renaud Van Ruymbeke. Il est soupçonné d'avoir versé, en 1995, des commissions occultes à une série d'intermédiaires à l'occasion d'une vaste opération pétrolière au Nigéria. Les questions posées sont de deux ordres. Primo, a-t-il agi dans le seul intérêt de sa société, comme il le prétend ? Secundo : les sommes versées ont-elles réellement été perçues par leurs destinataires ou sont-elles tombées en d'autres mains ?